



---

# PANORAMA DE PRESSE

---

15/02/2019 08h10

CGT

# SOMMAIRE

---

---

## SYNDICALISME

(2 articles)

---

---

**LE JOURNAL  
DU CENTRE**

vendredi 15 février  
2019

**Près de deux cents militants de la CGT au congrès de leur union départementale à Nevers** (567 mots)

Page 5

La secrétaire passera la main ce soir Près de deux cents militants nivernais ...

**LE JOURNAL  
DU CENTRE**

jeudi 14 février 2019  
15:08

**Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, vient encourager les militants nivernais en cette période sociale agitée** (120 mots)

Page 6

Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, est venu, jeudi 14 février écouter et encourager les cent qua...

---

---

## ACTUALITE SOCIALE

(7 articles)

---

---

**l'Humanité**

vendredi 15 février  
2019

**Un projet de loi inspiré du privé, imposé à marche forcée**

(683 mots)

Page 8

Malgré une demande de suspension par toutes les organisations syndicales, le texte présenté à la presse par le gouvernement...

**l'Humanité**

vendredi 15 février  
2019

**Trop grand, trop cher, trop gourmand, l'A380 victime de son gigantisme** (840 mots)

Page 10

Jeudi, la direction de l'avionneur européen a annoncé l'arrêt de la production de son gros-porteur pour 2021, invoquant une...

**Le Monde**

vendredi 15 février  
2019

**Fonction publique : l'exécutif dévoile sa copie** (1128 mots)

Page 12

Le gouvernement a présenté, mercredi 13 février, sa réforme de la fonction publique. L'ambition est de nouer " un nouveau ...

**Le Monde**

vendredi 15 février  
2019

**En France, la décrue du chômage continue** (656 mots)

Page 14

L'amélioration sur le marché du travail se confirme. Au quatrième trimestre 2018, le taux de chômage a reculé de 0,3 point...

**Le Monde.fr**

jeudi 14 février 2019

**Bonus-malus, fiscalité ce qui divise gouvernement et patrons**

(769 mots)

Page 15

Bien qu'il maintienne le cap de sa politique pro-entreprise, le gouvernement est la cible de critiques lancées par les mouv...

## **LesEchos**

vendredi 15 février  
2019

### Le Medef propose une prime de fin de contrat pour les CDD d'usage (612 mots)

« Il faut que le patronat revienne avec des propositio...

Page 16

## **LesEchos**

vendredi 15 février  
2019

### Statut, mobilité, évaluation : les changements clefs qui attendent les fonctionnaires (1251 mots)

C'est fait. Le gouvernement a abattu ses cartes sur la fonction pu...

Page 17

---

---

## MOUVEMENTS SOCIAUX

(3 articles)

---

---

### **L'Humanité**

vendredi 15 février  
2019

### Ceux que Macron n'a pas écoutés lors de sa dernière tournée

(758 mots)

En déplacement dans l'Indre, le président de la République a choisi de tendre l'oreille aux maires et aux patrons. Sans tou...

Page 20

### **Le Monde.fr**

jeudi 14 février 2019

### En Gironde, où les « gilets jaunes » sont très actifs, « la croissance s'est faite à Bordeaux, pas autour » (1189 mots)

Thierry Oblet est chercheur en sociologie au centre Emile Durkheim de l'université de Bordeaux. Ancien spécialiste de la p...

Page 22

## **LesEchos**

vendredi 15 février  
2019

### Pourquoi l'emploi est absent du mouvement des « gilets jaunes

» (552 mots)

C'est une absence qui a beaucoup surpris les experts, économistes en tête, et continue de les interroger. Le chômage de masse est p...

Page 24

---

---

## EUROPE ET INTERNATIONAL

(2 articles)

---

---

### **L'Humanité**

vendredi 15 février  
2019

### « L'amendement à la loi sur les mobilités est inspiré par Uber »

(421 mots)

Arthur Hay, candidat sur la liste PCF aux élections européennes et délégué CGT des coursiers de Bordeaux, a fait face aux l...

Page 26

### **Le Monde.fr**

vendredi 15 février  
2019

### Numérisation des emplois : « Il existe un lien fort avec le sentiment d'insécurité économique et les comportements politiques » (1089 mots)

Tribune. Les « gilets jaunes », si divers soient-ils, partagent un certain nombre de traits communs, les fins de mois diffi...

Page 27

---

---

# SYNDICALISME

---

---



## ACTUALITES

## Près de deux cents militants de la CGT au congrès de leur union départementale à Nevers

**L**a secrétaire passera la main ce soir

Près de deux cents militants nivernais de la CGT analysent le climat social et mettent à plat leurs revendications, depuis hier et jusqu'à ce soir, à l'occasion du congrès de leur union départementale au Centre-Expo de Nevers. Sous le regard d'un invité : Philippe Martinez, leur secrétaire général 1 Succession. Secrétaire de l'union départementale depuis dix ans, Danielle Clamote ne briguera pas un nouveau mandat de trois ans, aujourd'hui, lors de l'élection du bureau.

Au moment du vote des militants, les regards se tourneront vers Loïc Berthon, proposé pour assurer la succession. Ce facteur de 35 ans est engagé à la CGT depuis quinze ans.

2 Revendications. « Ce congrès, organisé tous les trois ans, est un moment important de notre vie syndicale », indique Danielle Clamote, la secrétaire de l'union départementale. Les cent quatre-vingts militants passent en revue questions d'actualité et revendications pour « construire ensemble les luttes ».

Deux journées de réflexion et de propositions pour coller aux besoins des

Nivernais et renforcer le syndicat « dans un département qui perd mille huit cents habitants par an ». La CGT martèle son exigence du maintien des services publics, d'« une augmentation des salaires d'au moins 300 ? mensuels et d'un smic à 1.800 ? bruts ».

D'une même voix, les militants déplorent que le gouvernement ait privilégié une hausse de la prime d'activité plutôt que du salaire minimum en réponse au mouvement des Gilets jaunes.

« L'impôt finance l'augmentation à la place du patronat qui continue d'engranger des profits », s'insurge Danielle Clamote. Un patronat dont l'État continue à aider les entreprises « sans aucun contrôle et sans maintien des emplois ».

Le syndicat rappelle aussi son attachement au retour de l'impôt sur la fortune et à la mise en place d'une sécurité sociale « qui réponde aux besoins du XXI e siècle ».

3 Poids. Le syndicat pèse deux mille militants. « Nous nous maintenons malgré la baisse du nombre de salariés. Nous sommes présents dans une centaine d'entreprises », commente Danielle Clamote.

La secrétaire départementale se réjouit du résultat des récentes élections professionnelles dans les entreprises. La CGT « se place première organisation syndicale dans beaucoup de scrutins ». Mais elle regrette cette rétrogradation à la seconde place - derrière la CFDT - à l'issue des dernières élections dans la fonction publique.

4 Philippe Martinez. Le secrétaire général a assisté à la première journée de débats. « À l'invitation de Danielle Clamote », souligne-t-il. Les deux militants se connaissent depuis 2009, l'année où elle a pris les rênes de l'union départementale. Venu à plusieurs reprises dans la Nièvre, Philippe Martinez était encore aux côtés des militants, en juillet, lors de la Fête des Travailleurs, à Imphy.

Au congrès, il n'est pas venu pour délivrer de message aux Nivernais mais les écouter et les encourager dans leur combat quotidien. « Je participe à beaucoup de congrès. Je me déplace en moyenne deux fois par semaine. »

Ludovic Pillevesse ludovic.pillevesse@centrefrance.com ■



## Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, vient encourager les militants nivernais en cette période sociale agitée

**Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, est venu, jeudi 14 février écouter et encourager les cent quatre-vingts militants rassemblés à Nevers pendant deux jours pour le congrès de l'union départementale.**

La Nièvre ne lui est pas inconnue. Venu pour la première fois en 2009, Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, y fait son retour jeudi 14 février, à l'occasion du congrès de l'union départementale. Sept mois après sa dernière visite, à Imphy, à l'occasion de la Fête annuelle des travailleurs. "Je me déplace en moyenne deux fois par semaine. J'ai été invité par Danielle Clamote (la secrétaire de l'union départementale, NDLR)."

Au congrès, Philippe Martinez ne vient pas délivrer de message mais encourager les militants en cette période sociale agitée, marquée par le mouvement des gilets jaunes. Un mouvement "intéressant" qui s'est développé dans "beaucoup de départements comme la Nièvre. Il a évolué sur des questions sociales. Sur les ronds-points, on voit des revendications comme l'augmentation du Smic, le retour de l'impôt de solidarité sur la fortune, le développement des services publics... Ce sont des revendications que l'on voit dans nos tracts depuis des années." Et qui seront encore au cœur de la prochaine journée d'action nationale intersyndicale du 19 mars.

Gilets jaunes dans la Nièvre : tous les articles

À cette date, Danielle Clamote ne sera plus la secrétaire de l'union départementale. Dès vendredi, à la fin de ce congrès, elle passera la main au terme de son troisième mandat de trois ans. Loïc Berton, un facteur de 35 ans, militant de la CGT depuis quinze ans, sera proposé pour lui succéder.



congres-de-l-union-departementale-de-la-cgt\_4213116.jpeg



---

---

# ACTUALITE SOCIALE

---

---



## Un projet de loi inspiré du privé, imposé à marche forcée

Malgré une demande de suspension par toutes les organisations syndicales, le texte présenté à la presse par le gouvernement, amendable sous quinze jours, devrait être soumis au Conseil des ministres fin mars.

Mercredi soir, sept syndicats sur neuf claquaient la porte du conseil commun de la fonction publique (CCFP), « en colère » contre le secrétaire d'État Olivier Dussopt. FO annonçait même rejoindre enfin l'intersyndicale désormais unitaire, et appelait dans la foulée à manifester le 19 mars. Le lendemain, jeudi, le même secrétaire d'État se réjouissait de la présence de toutes les organisations à sa présentation du projet de loi de « transformation de la fonction publique », en omettant de préciser le départ inopiné de la majorité d'entre elles. À l'image des discussions entamées depuis un an dans le secteur, deux mondes se côtoient, deux mondes parallèles qui jamais ne se croisent, malgré la tentative de réécriture du gouvernement.

Le vocabulaire enthousiaste du ministère de l'Action et des Comptes publics ne trompe pas les organisations syndicales, qui voient dans ce projet de loi « une attaque sans précédent contre le socle qui porte le statut général des fonctionnaires », selon l'expression de Jean-Marc Canon, de la CGT fonction publique (UFSE), le premier syndicat du secteur. « Le statut n'est pas remis en cause, assure Olivier Dussopt, mais il doit être dépoussiéré. » Comme l'État entend toujours supprimer 120 000 postes d'agents publics dans le quinquennat avec « certaines activités (qui) seront externalisées vers le secteur privé », le secrétaire d'État a mis en place les outils pour atteindre son

objectif sans jamais en préciser les contours. Une transparence annoncée qui se fera... a posteriori.

### La création de la rupture conventionnelle dans le public

Dans sa présentation, Olivier Dussopt a assuré être conscient que « la fonction publique est un engagement », « un engagement personnel au service de l'intérêt général » et qu'« être fonctionnaire a du sens ». Mais, désormais, l'agent doit « s'adapter à l'évolution des nouvelles technologies et aux nouvelles organisations territoriales ». Le secrétaire d'État avoue « s'être inspiré du privé » pour mieux « transformer » la fonction publique, ouvrant plus large le champ des contractuels, créant la rupture conventionnelle dans le public, mais aussi en mettant en place des entretiens d'évaluation professionnelle, une part variable dans les rémunérations, une prime au mérite, un intéressement... Un accompagnement est aussi prévu pour favoriser les départs vers le secteur privé.

Face à ces nouveaux « outils », l'opposition syndicale est unanime. « Le gouvernement décline la loi travail dans le public, s'inspirant des accords réalisés au niveau de l'entreprise en voulant négocier au niveau des territoires », dénonce Bernadette Groison (FSU), quand Christian Gro-

lier (FO) pointe « la création de contrats de mission semblables aux contrats de chantier dans le privé », c'est-à-dire des CDI conclus pour la durée d'une opération précise. Une fois la mission effectuée, le salarié est remercié. « Il existe déjà un million de contractuels et ce n'est pas cela qui fait bien fonctionner les services publics, objecte Bernadette Groison. Nous avons besoin d'équipes stables. Et que signifie une prime au mérite pour un enseignant ou du personnel des urgences hospitalières ? »

Pendant un an, toutes les organisations syndicales ont tenté de convaincre le ministère de la spécificité du public, mais « rien n'a été pris en compte », assure Gaëlle Martinez (Solidaires). « Nous retrouvons le même texte que celui proposé en février 2018 à l'ouverture des concertations ! s'insurge Nathalie Makarski, de la CFE-CGC. Manifester au premier signe de mécontentement ne figure pas dans l'ADN de notre organisation, mais nous ne l'excluons pas aujourd'hui. » Pour promouvoir cette mutation de la fonction publique, le secrétaire d'État a mis au point des « leviers managériaux nouveaux » et la possibilité offerte « aux encadrants » de muter les agents « au fil de l'eau », sans s'encombrer des CAP (commissions administratives paritaires). Olivier Dussopt assure par ailleurs que le projet de loi est encore amendable, donnant plusieurs rendez-vous la semaine prochaine pour

affiner les éléments techniques. Mais le calendrier est très serré : moins de quinze jours pour une présentation

prévue en Conseil des ministres fin mars. Une mascarade, dénoncent les syndicats, qui se retrouveront tous le

19 février pour passer à l'action. ■

*par Kareen Janselme*





## Trop grand, trop cher, trop gourmand, l'A380 victime de son gigantisme

Jeudi, la direction de l'avionneur européen a annoncé l'arrêt de la production de son gros-porteur pour 2021, invoquant une baisse significative du volume de commandes. La fin d'une histoire technologique et industrielle hors normes.

«Notre carnet de commandes n'est plus suffisant pour nous permettre de maintenir la production (...), cela mettra un terme aux livraisons d'A380 en 2021.» En quelques mots sur un communiqué, Tom Enders, président exécutif d'Airbus Group, a mis fin, jeudi, au plus ambitieux programme de l'avionneur européen. Et si l'avenir du géant des airs ne tenait qu'à un fil, suspendu à la décision finale d'Emirates, la compagnie du Golfe vient de doucher les espoirs en transformant sa commande initiale de 36 A380 (20 commandes fermes et 16 options) par 40 A330neo et 30 A350. La semaine dernière, la compagnie australienne Qantas avait ouvert le bal en annulant une commande de 8 appareils. En moins de quinze jours, ses deux plus gros clients viennent donc de lâcher l'A380.

Dans leur berceau toulousain, le millier de salariés des chaînes d'assemblage final du plus gros avion commercial au monde sont contraints de poser les outils. En tout, la direction du groupe estime entre 3 000 et 3 500 les « postes susceptibles d'être affectés par cette décision dans les trois prochaines années ». À l'instar du Concorde, s'interrompt ainsi brusquement l'histoire d'une prouesse technologique, emportée par son échec commercial.

### L'A350, un relais de croissance pour limiter

### les pertes d'emploi

Pourtant, ce matin du 24 octobre 2007, lorsque les 560 tonnes du mastodonte de 73 mètres de long et 24 mètres de haut siglé de la Singapore Airlines quittent la piste de l'aéroport de Changi, les 455 passagers du premier vol commercial de l'A380 partagent le sentiment d'écrire une page de l'histoire de l'aviation. Aux commandes de ce vol SQ380, le pilote Robert Ting prend la parole avant le décollage : « C'est un honneur pour nous de vous compter à bord (...). Relaxez-vous et profitez. » Sept heures plus tard, l'aéronef se pose sans encombre à Sydney. Point final de plusieurs décennies de recherches, de versions raturées, de vols d'essai d'une aventure industrielle semée de turbulences.

C'est en 1988 que la première esquisse d'un très gros-porteur donne le coup d'envoi au programme secret d'Airbus, qui vise l'objectif principal de concurrencer Boeing et son fameux Jumbo Jet 747, en service alors depuis 1969. La phase finale du projet débute en 1995. L'A380 s'appelle l'A3XX, et le programme est lancé officiellement en décembre 2000. Le coût total du développement se chiffre à plus de 18 milliards d'euros. À l'époque, deux versions de l'A380 sont prévues, l'une embarquant 425 à 853 passagers – un record – et l'autre capable de convoyer jusqu'à 150 tonnes de fret. Cette version cargo, toutefois, fut abandonnée au tout

début du programme.

Les capacités techniques de ce quadriréacteur sont insolentes. L'A380 a une autonomie en vol de plus de 15 000 kilomètres lui permettant l'exploit de relier sans escale New York à Hong Kong. Pourtant, les atouts de l'A380 finiront par devenir ses principaux points faibles. Trop grand, trop gros, trop gourmand, le vaisseau amiral d'Airbus a du mal à trouver des débouchés commerciaux. D'autant que, dès le départ, les retards accumulés fragilisent le programme. La première livraison, prévue initialement en 2005, n'est finalisée qu'en 2007. Un report de dix-huit mois dû, entre autres, à un défaut d'harmonisation des câblages de la cabine à double pont entre les productions allemande et française.

Mais les hoquets du début ne sont pas les seules raisons de l'échec. Le gigantisme de l'A380 est sa plus grande faiblesse. Difficile à « remplir » pour certaines compagnies, l'appareil ne peut, en sus, pas se poser sur n'importe quelle piste. Il requiert, avec ses deux ponts, des installations aéroportuaires spécifiques pour l'embarquement et le débarquement des passagers. De quoi doucher les velléités d'acquisition de nombreuses compagnies lui préférant son petit frère, l'A350, principal concurrent du Boeing 787.

L'A350 est d'ailleurs l'un des « relais de croissance » identifié par les syn-

dicats pour limiter les « répercussions sur l'emploi » consécutives à l'arrêt de l'A380, relève la CFE-CGC du groupe. Sans compter que « le travail ne manque pas », affirme de son côté la CGT, qui dénonce au passage l'arrêt brutal du programme A380 « sans information préalable aux instances représentatives du personnel ». Le syndicat, « à l'offensive pour préserver tous les emplois », souligne également les « conséquences éventuelles dans la chaîne de sous-traitance ». Investissements massifs

dans la recherche et le développement, augmentation des embauches et des salaires, c'est à ce prix-là qu'Airbus réussira, insiste la CGT, à maintenir son « avance technologique et commerciale (...) en répondant aux enjeux énergétiques, environnementaux et sociaux ».

D'autant que l'abandon annoncé du très gros-porteur n'a pas fait mettre à Airbus un genou à terre. En transformant sa commande initiale, Emirates s'apprête à faire un chèque de plus de

21 milliards à l'avionneur européen. En parallèle, rappelle la CGT, « Airbus vient de présenter de très bons résultats pour 2018 », avec un bénéfice en hausse de 29% qui « dépasse les 3 milliards d'euros ». L'incidence directe, souligne le syndicat, « du travail des salariés d'Airbus, des intérimaires et de la chaîne de sous-traitance ». ■

*par Marion D'allard*





FRANCE

## Fonction publique : l'exécutif dévoile sa copie

Malgré le contexte social, le gouvernement maintient son calendrier et espère faire voter sa réforme d'ici à l'été

Le gouvernement a présenté, mercredi 13 février, sa réforme de la fonction publique. L'ambition est de nouer " *un nouveau contrat social* " avec les agents. En présentant les grandes lignes du projet de loi, Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès de Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, a dénoncé un excès de " *normes et de lourdeurs* ", évoqué une " *transformation profonde de la fonction publique* " et tenté de déminer un éventuel conflit social : " *Cette réforme n'est pas celle de la fin du statut ou de la "casse" du service public. C'est, au contraire, celle d'un statut modernisé* ", assure son cabinet.

Les syndicats, auxquels un rendez-vous salarial a été promis pour le printemps, n'ont pas la même lecture. Après avoir participé aux discussions lancées depuis un an, sans rupture mais non sans heurts, sept organisations sur neuf ont quitté prématurément, mercredi, la réunion lors de laquelle le texte était présenté. La veille, ils avaient demandé son report. En vain.

De fait, le projet de loi demeure fidèle à la feuille de route fixée, le 1er février, par le premier ministre. Ainsi, le gouvernement n'hésite pas à franchir ce que les syndicats ont clairement signalé comme étant des " *lignes rouges* ". Le dialogue social sera bel et bien réformé. " *Est-on véritablement efficace quand on a aujourd'hui 22 000 instances de dialogue dans la fonction publique ?* ", avait interrogé

Edouard Philippe, en février. Pour l'exécutif, la réponse est manifestement non. Les missions des commissions mixtes paritaires, qui se prononcent aujourd'hui sur toutes les décisions individuelles concernant la carrière des fonctionnaires, seront modifiées : elles deviendront une instance de recours, sauf en matière disciplinaire. De même, les comités techniques et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) fusionneront.

Autre terrain sensible que le gouvernement s'apprête à fouler : le recours accru aux contractuels, un agent sur cinq aujourd'hui. Le gouvernement ne semble pas décidé à revenir sur le principe légal selon lequel " *les emplois permanents* " sont occupés par des titulaires, " *sauf dérogation* ". Ce sont celles-ci qui devraient être largement élargies. Un " *contrat de projet* " sera également créé. Il permettra d'embaucher un agent pour une mission spécifique, pour une durée de six ans maximum. De même, les postes de direction générale seront ouverts aux contractuels. La mesure, retirée en septembre de la loi avenir professionnelle par le Conseil constitutionnel, qui estimait qu'elle n'y avait pas sa place, mettra donc, pour ces postes, les énarques en concurrence avec des candidats du privé.

" *Volet déontologie* "

Par ailleurs, la mobilité des agents, voire leur départ volontaire de la fonction publique, sera bien favorisée. Une démarche qui cadre avec la promesse du président de la Répu-

blique de supprimer 120 000 postes sur la durée du quinquennat. Ce n'est pas l'objet du projet de loi, mais celui-ci contient des dispositions qui doivent favoriser le mouvement en accompagnant les agents qui partiront. Un congé de transition professionnelle sera créé, et la rupture conventionnelle expérimentée.

Dernier chantier, la rémunération au mérite. Le texte prévoit que le salaire des contractuels pourra être fixé en tenant compte de leurs résultats professionnels mais aussi de ceux de leur service.

Le texte rappelle en outre que le temps de travail annuel obligatoire est de 1 607 heures et que, par conséquent, tous les accords dérogatoires qui ont été adoptés, notamment dans les collectivités locales, doivent être révisés. De même, un " *volet déontologie* " prévoit de renforcer l'examen de potentiels conflits d'intérêts lorsqu'un fonctionnaire revient dans le secteur public après une expérience dans le privé.

De même, le projet de loi mettra en musique une partie des mesures de l'accord sur l'égalité hommes-femmes dans la fonction publique, signé en novembre avec une partie des syndicats. Il s'agit entre autres du rétablissement du jour de carence pour les femmes enceintes.

S'il se montre inflexible sur les objectifs définis il y a un an, le gouvernement envoie cependant quelques si-

gnaux à des syndicats passablement irrités. Il s'engage par exemple à améliorer la situation des contractuels, et notamment les plus précaires. " *Il s'agit souvent d'agents qui font le ménage, travaillent dans les cantines ou le périscolaire*, note Emilie Chalas, députée LRM de l'Isère, désignée rapporteuse du projet de loi, mercredi. *Ils se battent pour être titulaires, mais ne peuvent pas trouver d'autres mi-temps. Ils deviennent des fonctionnaires pauvres. Il existe une précarité dans la fonction publique qui est inadmissible.* "

L'exécutif promet en outre que le texte évoluera encore d'ici à sa présentation en conseil des ministres, fin mars, début avril. Le grand débat

pourrait entraîner des avancées sur la question de la haute fonction publique ou la déontologie. Les partenaires sociaux seront de nouveau consultés, à partir du 18 février. Enfin, le Parlement est appelé lui aussi à compléter le projet de loi, notamment sur la déontologie ou la formation et la gestion des carrières des agents de la fonction publique territoriale.

En respectant toutes ces étapes, le gouvernement veut tenir l'objectif présidentiel de faire voter le texte d'ici à l'été. D'ici là, dans le contexte social compliqué que connaît la France depuis l'automne 2018, le gouvernement sera surtout attentif à sa réception dans l'opinion.

" *C'est un très bon projet de loi, confie un conseiller ministériel, mais il va paraître décalé dans le contexte actuel et par rapport aux attentes des "gilets jaunes". Ce texte, c'est comme un plan managérial dans une entreprise. Il est fait pour faciliter le travail des cadres. Mais ce dont on parle dans le grand débat, c'est de la présence des services publics sur le territoire, pas des marges de manœuvre des managers publics. Donc, ce projet de loi, pour bien faire, il faudrait l'adopter, mais ne pas en parler...* " Exactement le contraire de ce qu'espèrent les syndicats...

**Benoît Floc'h** ■

*par Benoît Floc'h*





## En France, la décrue du chômage continue

Au quatrième trimestre 2018, selon l'Insee, 8,8 % de la population active était sans travail. Un plus bas depuis 2009

L'amélioration sur le marché du travail se confirme. Au quatrième trimestre 2018, le taux de chômage a reculé de 0,3 point, se situant désormais à son plus bas niveau depuis début 2009, à 8,8 % sur l'ensemble du territoire (outre-mer compris, sauf Mayotte), d'après les données provisoires diffusées, jeudi 14 février, par l'Insee. En métropole, il y avait, à la fin de 2018, 2,5 millions de personnes au chômage, soit 90 000 de moins en trois mois. Un décompte effectué en vertu de la définition du Bureau international du travail (BIT).

" Ces chiffres sont très bons et très étonnants ", commente Eric Heyer, de l'Observatoire français des conjonctures économiques. Le chômage, explique-t-il, a reflué plus nettement que le laissaient envisager les créations d'emplois dans le secteur privé, au dernier trimestre 2018 (+ 16 200). Un écart difficile à interpréter, à ce stade. Il n'est pas exclu que les statistiques – provisoires, elles aussi – sur la progression des effectifs dans les entreprises du secteur marchand soient un peu revues à la hausse, ultérieurement.

Si on regarde les tendances sur une année, complète M. Heyer, la baisse du taux de chômage est moins spec-

taculaire (? 0,1 point) et plus cohérente avec l'accroissement du volume des embauches observé en douze mois (+ 106 100 dans le privé).

Amélioration pour les 15-24 ans  
Signal très encourageant, la proportion des 15-24 ans qui recherchent un poste diminue nettement (? 1,8 point en un an) et repasse sous la barre symbolique des 20 % (à 18,8 %) dans l'Hexagone. Un résultat à mettre en avant, le chômage des jeunes étant un fléau face auquel les politiques publiques ont longtemps été impuissantes.

Autre évolution très positive : la part des personnes de 15 à 64 ans, qui occupent un emploi, continue son ascension (+ 0,4 point sur douze mois) et atteint 66,1 %, " son plus haut niveau depuis 1980 ", souligne l'Insee. L'augmentation est un peu plus forte que la moyenne pour ceux qui ont de 55 à 64 ans (+ 0,5 point). " Cela met à mal la théorie selon laquelle le relèvement de l'âge de départ à la retraite se traduirait nécessairement par une dégradation du sort des seniors, confie Philippe Martin, président du Conseil d'analyse économique. Le taux d'emploi de cette catégorie de la population peut s'accroître, et il faut, du reste, que cette tendance se poursuive, car la France accuse, en la matière, un retard

par rapport à bien d'autres pays européens. "

L'embellie s'observe aussi sur un plan plus qualitatif. Le taux d'emploi en contrat à durée indéterminée est orienté à la hausse (+ 0,4 point en un an). Idem pour le pourcentage de personnes travaillant à temps complet : à 54,4 %, il atteint même le seuil le plus élevé " depuis 2003 ", d'après l'Insee.

Une précision importante : l'Insee et Pôle emploi produisent des statistiques sur les personnes qui recherchent du travail, selon une méthode et des critères différents. L'un et l'autre ne calculent pas la même chose, ce qui peut expliquer les écarts entre le nombre de chômeurs au sens du BIT et les effectifs inscrits dans la catégorie A de Pôle emploi (personnes en quête d'un poste et n'ayant exercé aucune activité). Au demeurant, les données issues de ces deux sources convergent et mettent en évidence une poursuite de la décrue du chômage.

**Bertrand Bissuel ■**

par Bertrand Bissuel



## Bonus-malus, fiscalité ce qui divise gouvernement et patrons

Les mouvements patronaux continuent à mettre l'exécutif sous pression, notamment au sujet des contrats courts.

Bien qu'il maintienne le cap de sa politique pro-entreprise, le gouvernement est la cible de critiques lancées par les mouvements patronaux. Trois dossiers, au moins, attisent les tensions.

### Lutte contre la précarité

C'est le mot à ne pas prononcer face aux représentants des employeurs : bonus-malus. Inscrite dans le programme de campagne d'Emmanuel Macron, cette mesure vise à réduire le recours abusif aux contrats courts en majorant les cotisations des sociétés où la main-d'œuvre tourne fréquemment et en diminuant celles payées par les entreprises dont les effectifs sont relativement stables. Une idée combattue par le patronat. Les syndicats, eux, y sont très favorables, au point d'en faire une de leurs revendications dans le cadre de la négociation Unédic qui a été engagée en novembre 2018 afin de redéfinir les règles de l'assurance-chômage.

Le 24 janvier, le président de la République a de nouveau exprimé son souhait d'instaurer le bonus-malus, « parce que c'est vertueux ». Ses propos ont passablement irrité le Medef, la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et l'Union des entreprises de proximité (U2P), qui ont, du même coup, suspendu leur participation aux discussions sur l'Unédic. La bouderie n'a duré que quelques jours, le premier ministre ayant, en substance, assuré que rien n'est arbitré et que le gouvernement est prêt à étudier les sug-

gestions du patronat pour combattre la précarité. Celles-ci doivent d'ailleurs être détaillées, jeudi 14 février, à l'occasion d'une nouvelle séance de négociations sur l'assurance-chômage. D'après Alain Griset, le président de l'U2P, des propositions pourraient être avancées notamment pour mieux réguler les CDD d'usage, un statut ultraflexible. Toute la question est de savoir si ces concessions permettront d'aboutir à un accord avec les syndicats, et de satisfaire l'exécutif.

### Coût du travail

Le gouvernement va-t-il remettre en cause certains allègements de cotisations ? La question a resurgi mi-janvier, avec la publication d'une note du Conseil d'analyse économique. Le think tank, rattaché à Matignon, préconise de concentrer les baisses de charges accordées aux employeurs sur le bas de l'échelle des salaires. Il souligne qu'au-delà de 1,6 smic, de tels coups de pouce n'ont « aucun impact sur la compétitivité » et très peu sur l'emploi.

Des conclusions qui ont fait bondir les industriels, car, dans leur société, une large partie des rémunérations est située au-dessus de ce seuil. Les « allègements sur les secteurs exposés » à la concurrence internationale doivent être maintenus, ont plaidé Pierre-André de Chalendar, le PDG de Saint-Gobain, et Louis Gallois, président du conseil de surveillance de PSA, dans une tribune publiée, mardi 12 février, dans Les Echos.

« Nous regardons tous les débats et nous travaillons. On n'en est pas au moment des décisions », indique-t-on au cabinet de Bruno Le Maire, le ministre de l'économie.

### Fiscalité

Le poids des impôts demeure un grief récurrent. « Le gouvernement a choisi de favoriser l'attractivité de la France à travers la baisse d'impôts sur les sociétés [qui doit descendre à 25 % d'ici à 2022]. C'est une bonne chose, mais il y avait plus urgent », estime-t-on chez France Industrie, l'organisation professionnelle du secteur. Un dossier reste en travers de la gorge des patrons : les impôts de production, ces prélèvements qui s'appliquent sur le chiffre d'affaires des entreprises, qu'elles engrangent ou non des bénéfices.

Ouvert au printemps 2018 dans l'optique d'alléger le fardeau, le dossier semble avoir du plomb dans l'aile, aujourd'hui. « C'est toujours dans le spectre : si on dégage des marges budgétaires, on le fera », assure l'entourage de M. Le Maire. Le 28 janvier, le ministre de l'économie a, une fois de plus, relevé que « la France garde un problème de compétitivité », mais il a préféré vanter la bascule du CICE en réduction durable de cotisations, la diminution de la fiscalité du capital et « les dispositions de [la loi] Pacte », qui sera votée au printemps et « permettr[a] de renforcer le financement de nos entreprises en fonds propres et non en dette ». ■





## Le Medef propose une prime de fin de contrat pour les CDD d'usage

Le Medef propose d'instaurer une prime de fin de contrat lorsque le salarié a enchaîné quatre CDD d'usage au cours des six derniers mois.

« Il faut que le patronat revienne avec des propositions tangibles et importantes sur la taxation des contrats courts », a averti jeudi matin sur RTL Laurent Berger, le leader de la CFDT, à quelques heures de la reprise des négociations sur l'assurance-chômage. L'une des principales propositions du Medef sur ce point précis, telle qu'elle figure dans le document qui doit être discuté jeudi et dont « Les Echos » ont obtenu copie, est bien tangible, mais sera-t-elle suffisamment importante pour autant pour convaincre les syndicats ?

L'organisation patronale propose d'instaurer une prime de fin de contrat pour les salariés ayant enchaîné « au moins quatre contrats d'usage avec le même employeur au cours des six mois qui précèdent la date d'embauche ». Une situation fréquente, puisque les CDD d'usage ne sont pour la plupart d'entre eux que de quelques jours, voire quelques heures. Le document n'indique pas quel serait le montant de cette prime. Ce serait un pourcentage de la rémunération totale brute versée.

Le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, a annoncé cette

mesure sur France Inter jeudi matin, mais il a omis de préciser qu'il s'agissait d'une prime pour les CDD d'usage. Les salariés en CDD classique bénéficient déjà d'une prime de précarité de 10 % en fin de contrat. Il faut rappeler que le recours aux CDD d'usage est la principale cause de l'explosion des contrats de très courte durée ces dix dernières années. Ces contrats sont en effet très flexibles : pas de prime de précarité (sauf une convention collective ou un accord de branche le prévoit), pas de délai de carence en cas de succession des missions et pas de limite dans le nombre de contrats qui peuvent se succéder. Seule restriction : il est circonscrit à une vingtaine de secteurs d'activité.

### Un malus... sans bonus

Dans le document transmis aux syndicats, le patronat précise que cette prime pour les CDD d'usage ne serait pas due lorsque l'employeur propose un CDI à son salarié pour occuper « le même emploi ou un emploi similaire avec une rémunération au moins équivalente ». La prime ne serait pas applicable non plus pour les salariés saisonniers.

Avec cette prime, le Medef a réussi le tour de force de proposer un malus (la prime de fin de contrat) sans pour autant mettre sur la table de bonus. « L'avantage de cette mesure, c'est qu'elle est ciblée sur les entreprises qui enchaînent les contrats courts alors que le bonus-malus est général », justifie un responsable patronal. « On cible les cas d'utilisation trop fréquents, mais il ne faut pas s'illusionner, ça ne va pas faire baisser le nombre de contrats courts », admet ce même dirigeant. Un constat qui montre que le patronat ne croit pas au changement de comportement des employeurs visés et estime que ces derniers ne peuvent pas faire autrement, vu les contraintes liées à leur activité.

Le document du patronat ne va pas plus loin à ce stade sur les CDD d'usage. Ni sur leur limitation dans le temps entre un même salarié et un même employeur, ni sur une forme de dégressivité de la prime en fonction de la durée des contrats. Des cartes qui pourraient être mises plus tard sur la table. ■

*par Marie Bellan et A. R.*





## Statut, mobilité, évaluation : les changements clefs qui attendent les fonctionnaires

Le secrétaire d'Etat à la Fonction publique, Olivier Dussopt, a présenté jeudi l'avant-projet de loi de réforme de la fonction publique. Le texte prévoit de très importants changements.

C'est fait. Le gouvernement a abattu ses cartes sur la fonction publique. Ce n'est pas le « big bang » promis voilà un an par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin. Et le secrétaire d'Etat à la Fonction publique, Olivier Dussopt, a insisté jeudi matin lors de sa présentation de la réforme sur le fait que « le débat est désormais ouvert » avec les syndicats. Mais cet avant-projet de loi, s'il est adopté, va tout de même sérieusement modifier la gestion des quelque 5,5 millions de fonctionnaires et agents contractuels employés par l'Etat, les collectivités locales et les hôpitaux. Inventaire des principales mesures.

### Une boîte à outils pour gérer les restructurations

C'est sans doute la partie la plus importante du texte. Là où ses prédécesseurs ont surtout géré la baisse des effectifs via les départs en retraite, le gouvernement fait le pari d'inciter les agents dont l'emploi disparaît au « départ volontaire », ailleurs dans la fonction publique mais aussi dans le privé. La stratégie a déjà été tentée avec succès, dans la défense. Mais elle a un coût, sur lequel pour l'instant Bercy n'a pas donné d'indications.

En cas de suppression du poste, la réforme promet « un accompagnement personnalisé dans l'élaboration et la

mise en oeuvre d'un projet professionnel, la création d'un congé de transition professionnelle destiné à favoriser l'accès à des formations ». S'y ajoute pour l'agent touché une « priorité de réemploi » dans le périmètre ministériel départemental, puis sur un autre emploi public local. Et aussi la possibilité de tenter sa chance chez un employeur privé, avec droit de retour pendant un an.

### Plus d'embauches de contractuels

Alors que la puissance publique emploie déjà 1 million d'agents hors statut, le gouvernement promet que le principe restera l'emploi de fonctionnaires sous statut. C'est donc via l'extension des exceptions qu'il veut élargir les marges de manoeuvre des employeurs publics.

La première est la création de « contrats de mission ». Après avoir été tenté de permettre qu'ils durent jusqu'à neuf ans - ce qu'espérait la Recherche en particulier -, leur durée maximale a été ramenée à six ans.

Le champ de l'emploi contractuel est par ailleurs élargi. Il était réservé aux postes de cadres (catégorie A) au sein de l'Etat. Ce sera bientôt fini. L'appel à des non-titulaires sera possible « lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service » le justifieront avec deux cas : le besoin de « compétences techniques spécialisées ou nouvelles » et si l'employeur ne

trouve pas de titulaire, ainsi que lorsqu'il n'y a pas l'obligation de passer par une école de la fonction publique.

La possibilité d'embaucher en CDI des agents sans passer par la case contractuelle est présentée comme une contrepartie à ces élargissements. Mais le gouvernement le reconnaît, ce sera aussi une mesure pour fidéliser les non-titulaires que l'administration ne veut pas perdre et attirer les candidats dans les territoires peu attractifs. Plus univoque est l'élargissement du recours aux contrats sur des emplois non complets aujourd'hui pourvus par le système des vacations, plus simple à gérer pour les collectivités mais source de grande précarité.

### Plus de mobilité

C'est un peu le serpent de mer de la fonction publique... Cette fois-ci, le gouvernement le promet, il va vraiment faciliter la mobilité entre les trois fonctions publiques. De l'Etat vers les collectivités ou les hôpitaux, il y a un gros frein financier : le premier paie une « cotisation » retraite bien plus élevée que les deux autres. Il prendra en charge le différentiel, en cas de détachement ou de mise à disposition d'un de ses fonctionnaires. Voilà pour les incitations.

Côté obligations, il y aura désormais une limitation de la durée pendant laquelle un fonctionnaire de l'Etat va travailler ailleurs dans le public que

dans son administration d'origine. Les contractuels en CDI auront, eux, la possibilité de changer d'employeur public sans que leur contrat ne doive être rompu.

En outre, pour eux, un troisième motif de rupture du contrat de travail va être expérimenté : la rupture conventionnelle, avec droit à chômage qui existe déjà dans le secteur privé au côté du licenciement et de la démission. Celle-ci sera en outre expérimentée pour les fonctionnaires de l'Etat et hospitaliers. Pour peu qu'ils n'aient pas toutes leurs annuités pour partir en retraite.

## La fin de la notation et de la cogestion des carrières

La mesure revêt une dimension très symbolique car cette notation a été longtemps l'unique instrument d'évaluation des agents même s'il s'était peu à peu vidé de son sens avec l'alignement systématique vers le maximum de l'ensemble des notes. La réforme va enterrer la notation des fonctionnaires. L'entretien d'évaluation qui est venu la compléter à partir des années 2000 va être généralisé.

L'autre nouveauté est la fin de l'inter-

vention directe des commissions administratives paritaires où siègent les syndicats dans la gestion des mutations, des mobilités et des promotions. Elles pourront constituer des voies de recours. En revanche, ce ne sont pas elles qui seront consultées sur les lignes directrices de la politique de promotion de l'administration concernée, mais les nouveaux comités sociaux d'administration ou territoriaux.

## Un temps de travail encadré dans la territoriale

La réforme de la fonction publique s'empare d'un sujet très sensible : celui du temps de travail des fonctionnaires territoriaux. Tous les régimes de travail basés sur moins de 1.607 heures par an (correspondant à 35 heures hebdomadaires) vont être rendus caducs, à charge pour les collectivités locales de rouvrir le dossier du temps de travail dans la foulée de leur renouvellement.

## Une réforme des instances du personnel inspirée du privé

C'est un sujet qui n'est pas grand public, mais qui a son importance. A

l'instar de ce qui s'est passé dans le secteur privé avec les ordonnances réformant le Code du travail, les instances représentatives du personnel du secteur public vont aussi être fusionnées. Exit les comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail actuels. Ils ne feront plus qu'un, dénommé « comité social, d'administration, territorial ou d'établissement ».

## Des mesures à venir sur la protection sociale complémentaire

Le gouvernement l'a promis, à la CFDT en particulier, il va ouvrir le dossier de la protection complémentaire des fonctionnaires, aujourd'hui à leur seule charge. Mais ce ne sera pas dans le projet de loi. Le sujet est renvoyé à une ordonnance que l'exécutif pourra prendre grâce à ce texte. Comme la question de la négociation sociale, et en particulier son développement aux niveaux de proximité, la refonte de l'appareil de formation de l'Etat et de sa médecine du travail. ■

*par Leïla De Comarmond*



---

---

# MOUVEMENTS SOCIAUX

---

---



POLITIQUE

## Ceux que Macron n'a pas écoutés lors de sa dernière tournée

En déplacement dans l'Indre, le président de la République a choisi de tendre l'oreille aux maires et aux patrons. Sans tout écouter. Et il a ignoré les syndicats, collectifs citoyens et gilets jaunes, qui avaient pourtant leur mot à dire.

### Châteauroux (Indre), envoyé spécial.

Devant le siège du Medef de l'Indre, des salariés se sont rassemblés, jeudi, à l'appel de l'intersyndicale CGT-FSU-Solidaires. Emmanuel Macron ayant fait le choix de rencontrer les patrons dans l'après-midi, les organisations de travailleurs ont décidé de lui transmettre leurs revendications par un canal original. « J'ai avec moi un cahier de revendications que nous allons donner au Medef pour qu'il le porte au président de la République », explique Josiane Delaune, secrétaire générale de l'union départementale CGT. Le mince espoir qui subsistait de pouvoir rencontrer le président ou un de ses ministres est balayé par un coup de fil de la préfecture. « On aurait accepté d'être reçus par Muriel Pénicaud ou même par Bruno Le Maire, mais personne ne peut nous recevoir », résume la syndicaliste. Pourtant, ceux qu'Emmanuel Macron a décidé de ne pas entendre ont des choses à dire. Dans ce département qui occupe le 88e rang dans l'échelle des salaires, mais le 11e en nombre de personnes assujetties à l'impôt sur la fortune immobilière, les inégalités sont criantes. À commencer par les services publics qui désertent.

### « Le monde dans lequel on vit, on en hérite »

Micro en main, encadrée de drapeaux rouges, la secrétaire de la CGT fait la

litanie des fermetures : Trésorerie de Buzançais, maternité du Blanc, école de Sarzay... sans compter deux centres Afpa fragilisés. Aucune de ces communes n'a composé le trajet présidentiel. L'Élysée n'a pas non plus entendu ces travailleurs qui racontent des conditions de travail à la limite du supportable. Nicolas Dutreux est salarié chez Armatis, un centre d'appels qui se charge du service après-vente d'opérateurs autrefois publics tels que France Télécom ou GDF. Il raconte les pressions mises sur le personnel pour « traiter » un client en un temps record, les fauteuils de bureau sur le point de s'effondrer à force d'être utilisés 14 heures par jour. Sur le perron de l'édifice des organisations patronales, le président de Medef départemental Guy Pépin assure devant les caméras qu'il donnera le cahier de revendications de la CGT au président, mais que lui et ses collègues défendront « ce qui fait la richesse d'un département : l'entreprise ».

Au même moment, dans la commune de Gargilles-Dampierre, à quelques dizaines de kilomètres de Châteauroux, bouclée par de nombreux gendarmes, une trentaine de maires s'entretiennent avec Emmanuel Macron. Loi Maptam, Loi NOTRe, réduction des dotations, etc., de nombreux sujets de discorde sont évoqués dans la commune dirigée par le président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), Vanik Berberian. Le chef de l'État écoute, mais au mo-

ment de répondre, il botte en touche en renvoyant la responsabilité sur ses prédécesseurs : « Le monde dans lequel on vit, on en hérite. » S'il dit infléchir sa position en promettant la remise en place d'un arrêt en gare d'Argenton-sur-Creuse, au sud du département, sous la pression des usagers en lutte, il ne revient pas sur la fermeture de la maternité du Blanc, sur laquelle la maire (PS) Annick Gombert l'a interpellé. « Je veillerai à ce qu'il y ait un projet de santé sur la structure. On ne répliquera pas ce qu'il y avait avant », avance-t-il, souhaitant sans doute enfoncer les derniers clous dans le cercueil d'un équipement de santé, que citoyens, élus et praticiens jugent pourtant indispensable. Il formule même la notion de « clivage de destin » entre les zones où la démographie, trop négligée selon lui, évolue différemment.

Reste que citoyens et usagers ne se contentent pas de ces réponses du « nouveau monde ». Des gilets jaunes et le collectif C'est pas demain la veille, qui lutte pour la réouverture de la maternité du Blanc, se sont rendus dans l'après-midi à Déols, là où le chef de l'État devait rencontrer le patronat.

Au milieu des emblématiques « servantes écarlates », le président du Parc naturel régional de la Brenne, Jean-Paul Chanteguet, déplore la « campagne de communication » orchestrée par l'exécutif et considère

que la maternité « pourrait rouvrir dans le cadre d'un territoire hospitalier expérimental ». Si la majorité ne semble pas tendre l'oreille à la réalité d'un territoire comme l'Indre, la tête

de liste du PCF pour les européennes, Ian Brossat, devrait se rendre ce week-end au Blanc, à la rencontre de ceux qui luttent pour la maternité depuis bientôt neuf mois et qui at-

tendent tous, enfin, un heureux événement. ■

*par Olivier Morin*



## En Gironde, où les « gilets jaunes » sont très actifs, « la croissance s'est faite à Bordeaux, pas autour »

Le sociologue Thierry Oblet voit dans la situation à Bordeaux le symbole d'une concentration des richesses dans les villes.

Thierry Oblet est chercheur en sociologie au centre Emile Durkheim de l'université de Bordeaux. Ancien spécialiste de la politique de la ville, il travaille actuellement sur les grandes transformations urbaines. Il a publié « Défendre la ville. La police, l'urbanisme et les habitants » (Presses universitaires de France, 2008). A ses yeux, il faut trouver des compromis entre les exigences environnementales et les modes de vie, sans donner l'impression aux plus modestes, dépendants de la voiture, d'être les seuls à supporter les coûts de cette transition énergétique.

La Gironde a été un des départements les plus touchés par le mouvement des « gilets jaunes ». Pour quelles raisons ?

Thierry Oblet : Ce que montre la crise des « gilets jaunes », c'est que l'épicentre des mutations sociales a changé : on est passé des banlieues au périurbain. Les « gilets jaunes » symbolisent cette transition d'une société industrielle à celle de la communication, de la haute technologie et des services. La précédente, celle que, dans les années 1980, l'on avait appelée le « malaise des banlieues », était la conséquence de la disparition du travail industriel, la déstabilisation de la condition salariale et la montée de l'exclusion. Le réveil en jaune des « territoires oubliés » est le produit d'une étincelle la taxe sur les carburants au nom du financement de la transition énergétique et la mesure sur les 80 km/h sur fond d'une crise

des finances publiques et sociales et d'un ébranlement du service public. Bref, c'est une crise d'Etat.

Pour vous, c'est donc plus qu'une crise sociale ?

Ce mouvement donne un visage à ce que l'économiste Laurent Davezies annonçait au début de la décennie comme « la crise qui vient ». Jusqu'à la crise de la dette, en 2008, la polarisation de la création de richesses sur certains territoires était compensée, en termes de revenus pour les habitants de l'ensemble du pays, par les politiques sociales nationales engagées par l'Etat. Ces mécanismes de redistribution ont permis à des régions comme l'Aquitaine de se développer sans croissance, la communauté urbaine de Bordeaux exceptée. L'Aquitaine a ainsi fait preuve d'un dynamisme non marchand qui a attiré des actifs, mais aussi des chômeurs et des retraités. Cela a autorisé la création d'emplois de services dans le cadre d'une économie résidentielle, où l'emploi public est important. Depuis 2010, la contraction des finances publiques rend ces territoires très vulnérables.

Par quels mécanismes cela a-t-il atteint les populations ?

C'est à cause des baisses de la protection sociale qu'ils ne peuvent plus () habiter ce territoire

Dans ces territoires, d'une certaine manière, on habitait dans l'Etat, et on a l'impression que c'est cela qui s'est défilé. Comment parvenir à

concilier mobilité et durabilité de manières qui n'apparaissent ni trop injustes ni trop menaçantes ? C'est un enjeu majeur en Gironde, et sans doute aussi ailleurs. Face à l'instabilité de l'emploi, beaucoup de ménages ont préféré s'assurer une certaine stabilité en choisissant la maison qui leur plaisait et se sont débrouillés pour aller travailler. C'est un choix qui s'est avéré risqué, dans un département où la croissance s'est faite dans la métropole et pas ailleurs. Les manifestants qui viennent en centre-ville les samedis ne s'adressent pas à la métropole ou à la mairie de Bordeaux, mais crient « Macron démission », comme s'ils avaient ce savoir implicite que c'est à cause des baisses de la protection sociale qu'ils ne peuvent plus, avec leurs revenus modestes, habiter ce territoire.

Il y a un fossé qui s'est creusé entre Bordeaux et le reste du département ?

Oui, on constate un vrai contraste de développement entre la métropole bordelaise et l'Aquitaine. Pour comprendre ce qui se passe, il faut remonter au début des années 1980. Bordeaux, la ville qui s'endort à la fin de l'ère Chaban-Delmas, était une métropole dite « d'équilibre », plus populaire, créée dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire mise en place pour par l'Etat pour lutter contre Paris et le « désert français ». Cette politique nationale prend fin alors que la municipalité n'avait pas défini de projet propre de développement, contrairement à Toulouse ou à Rennes. Alain Juppé,

dès son arrivée à la mairie en 1995, s'y est attelé pour moderniser la ville en attirant des sièges sociaux, en faire un nud de communication, proposer des ressources culturelles et remettre en valeur le centre-ville. Mais il y a, depuis, un décalage grandissant entre la métropole et un vaste territoire qui s'appauvrit.

Quels ont été les effets sur les habitants ?

En trente ans, la Gironde a attiré près de 400 000 habitants. Bordeaux n'en a absorbé que 10 %. Ce sont les territoires ruraux qui ont accueilli près de la moitié de cette vague. La flambée des prix de l'immobilier, surtout ces dernières années, a eu un double effet : celui de chasser les petites classes moyennes qui résidaient en centre-ville et d'éloigner celles qui

n'avaient pas les moyens d'y résider. Du coup, la question de la mobilité est devenue essentielle dans ce territoire.

C'est même un des moteurs de la colère des « gilets jaunes »

Les « gilets jaunes » aspirent toutes les colères de ceux qui se sentent à tort ou à raison méprisés, voire injuriés quant à leur mode de vie. Le maître-mot des politiques depuis trente ans est qu'il faut « être mobile », bouger pour aller chercher son emploi ou le créer. Or, ces fonctionnaires, employés ou salariés des petites classes moyennes, qui ont fait l'effort d'être mobiles en s'installant assez loin du centre de Bordeaux et qui voient leurs faibles revenus s'amenuiser, sont livrés au règne de l'automobile pour aller travailler. Ils

peuvent avoir l'impression d'être injustement traités.

Jusqu'à présent, les transports écolos ont été conçus à l'intérieur de la rocade bordelaise, mais pas à l'extérieur. Avec les mesures prises contre la voiture, et ce discours sur la vertu écologique qui veut qu'on fasse du covoiturage ou qu'on achète une voiture électrique, ces personnes se sentent attaquées sur leur mode de vie et sur la façon dont elles se sont organisées pour survivre. Quand on ne reconnaît pas l'utilité sociale de pans entiers de la population, les gens se mettent en colère. Dans cette situation d'anomie, les gens ne savent plus s'il est légitime d'espérer.

■





## Pourquoi l'emploi est absent du mouvement des « gilets jaunes »

De Guillaume de Calignon

C'est une absence qui a beaucoup surpris les experts, économistes en tête, et continue de les interroger. Le chômage de masse est partout en France, mais nulle part dans le mouvement des « gilets jaunes ». Ces derniers sont le plus souvent des Français qui travaillent mais avec de faibles rémunérations. Le chômage ne ferait donc pas partie de leurs priorités.

Par ricochet, le thème est d'ailleurs peu abordé, sauf via la fiscalité des entreprises, dans le grand débat. D'ailleurs, dans sa lettre aux Français, si Emmanuel Macron déclare que « la lutte contre le chômage doit être notre grande priorité », le terme « chômage » n'apparaît que trois fois dans ce texte de 2.300 mots. Pourtant, comme le disait mi-décembre Louis Gallois, l'ex-patron de la SNCF et d'Airbus, « le chômage de longue durée est la gangrène qui ronge le corps social français ». Alors comment expliquer cette absence sur les ronds-points de l'Hexagone depuis mi-novembre ?

Pour un grand commis de l'Etat, c'est clair : « Le taux de chômage structurel est proche de 9 % en France puisque, quand on atteint ce niveau, le débat public bifurque sur les salaires et le pouvoir d'achat. » La Commission européenne estime, en tout cas, à 9,1 % le taux de chômage structurel dans l'Hexagone cette année, ce qui correspond au taux de chômage en dessous duquel les salaires accélèrent. C'est pourtant aller vite en besogne.

Pour Françoise Benhamou, membre du Cercle des économistes, « le chômage n'est peut-être pas directement au coeur des revendications des 'gilets jaunes', mais ces derniers manifestent aussi par peur de l'avenir. Et ça, c'est largement dû à la peur du chômage et de celui de leurs enfants. » Près de 40 % des ménages dont la personne de référence est au chômage sont pauvres en France.

Bref, le chômage serait en fait « l'impensé des 'gilets jaunes' », comme le dit Marc Ferracci, l'un des conseillers de la ministre du Travail et membre

du Cercle des économistes. Une présence dans l'inconscient des ronds-points, mais que les « gilets jaunes » ne sauraient pas formuler clairement.

« On n'a pas la même possibilité de négocier des hausses de pouvoir d'achat avec un chômage encore élevé, proche de 9 %. Le chômage est le principal déterminant de la capacité de négociation des salariés », rappelait Marc Ferracci en décembre. Le problème, c'est que la France comptait 1,4 million de personnes au chômage depuis plus de deux ans à la fin de l'an dernier et que, selon Louis Gallois, « ce chômage ne va pas se réduire par le simple retour de la croissance, car ces personnes sont trop éloignées de l'emploi ». Ce n'est donc pas seulement une question d'emploi, mais de formation, de mobilité et de compétitivité. Des problèmes qui demandent du temps pour être réglés. Quand les « gilets jaunes » veulent des réponses urgentes. ■

par Guillaume De Calignon



---

---

# EUROPE ET INTERNATIONAL

---

---



CUISINE

## « L'amendement à la loi sur les mobilités est inspiré par Uber »

Arthur Hay, candidat sur la liste PCF aux élections européennes et délégué CGT des coursiers de Bordeaux, a fait face aux lobbyistes d'Uber à Paris comme à Bruxelles. Entretien.

Arthur Hay

Candidat aux élections européennes

### **Avez-vous eu affaire à des lobbys au niveau européen ?**

ARTHUR HAY À une réunion de conclusion d'une étude sur les plateformes, payée par l'Union européenne et couvrant sept pays, un lobbyiste d'Uber était présent. Il connaissait tout le monde et expliquait à tout le monde, rapport à l'appui, qu'il n'y avait pas de problème de protection sociale puisqu'ils offraient une mutuelle à leurs chauffeurs et livreurs. C'est faux : aucune couverture maladie n'est prévue dans leur accord avec Axa. Mais c'est sur ce rapport biaisé que se sont fondés certains élus européens pour prendre des décisions sur ces plateformes.

### **Ce lobbying fonctionne-t-il à tous les échelons ?**

ARTHUR HAY Oui. Uber prétend par

exemple confier ses données à la Ville de Paris. Dans les faits, le groupe monnaie des mesures d'encombrement des rues collectées grâce aux données produites par leurs chauffeurs, en échange d'avoir la paix. Mais Uber reste propriétaire à 100% de ces données. Et lorsque la justice met des bâtons dans les roues des plateformes, en requalifiant les contrats de ces indépendants en salariat, le pouvoir vient à leur secours avec l'amendement à la loi d'orientation sur les mobilités, du nom du député LaREM Aurélien Taché, mais clairement inspiré par Uber. Autre exemple, lors d'un épisode du grand débat, un chauffeur Uber a interpellé Emmanuel Macron sur sa protection sociale inexistante. Ce dernier lui a répondu qu'il avait une mutuelle offerte par Uber... Sur les questions de concurrence, les grands groupes passent par les États pour porter leur voix à l'échelle européenne. On sait qu'Amazon est dans le viseur de l'Allemagne, qui l'accuse d'abus de position dominante à cause des données

recueillies lors des transactions. J'imagine que le groupe a envoyé un bon nombre de lobbyistes auprès d'autres gouvernements pour soutenir une vision de la libre concurrence compatible avec les intérêts d'Amazon.

### **Comment y mettre un frein ?**

ARTHUR HAY Par de la transparence. Il faut pouvoir contrôler et rendre publics les transferts d'argent, les interactions, les rendez-vous entre élus et lobbyistes. Pour que l'on puisse par exemple tracer précisément quels parlementaires, quels gouvernements sont responsables du fait que l'industrie chimique peut continuer à vendre en Europe des pesticides. Il faut aussi que des sanctions suivent à la mesure des préjudices. ■

*Entretien réalisé par Pierric Marissal*



## Numérisation des emplois : « Il existe un lien fort avec le sentiment d'insécurité économique et les comportements politiques »

Quatre chercheurs de Sciences Po expliquent, dans une tribune au « Monde », comment le trumpisme, le Brexit et le mouvement des « gilets jaunes » sont le reflet de la défiance de travailleurs menacés par la robotisation

Tribune. Les « gilets jaunes », si divers soient-ils, partagent un certain nombre de traits communs, les fins de mois difficiles, le sentiment d'être pris en étau dans leur vie quotidienne et professionnelle, et une révolte contre les politiques en place. Même s'ils ont un travail, un logement, une voiture, ils sont à la merci du moindre imprévu et voient leur horizon de plus en plus bouché. Cette révolte contre les conditions de vie et d'emploi devenues de plus en plus difficiles pour certains groupes sociaux n'est pas particulière à la France. Elle se retrouve derrière les ruptures politiques à l'œuvre dans la plupart des démocraties des pays développés : montée des partis extrémistes et antisystème dans la plupart des pays européens, Brexit en Grande-Bretagne, trumpisme aux Etats-Unis.

Qui sont ces groupes sociaux ? Le paradoxe déjà souligné à propos des « gilets jaunes » tient au fait que ce ne sont pas ceux qui sont les plus pauvres, les plus précaires qui protestent, mais plutôt ceux qui se sentent menacés de le devenir.

Cela est à mettre en relation avec l'évolution générale du marché du travail, qui voit progressivement disparaître les emplois intermédiaires, ceux justement occupés par ceux qui se sentent menacés. Dans un article à paraître (« The losers of automation, a reservoir of votes for the radical right », Research and Politics, 2019),

nous démontrons le lien fort qui existe entre la menace de la numérisation, le sentiment d'insécurité économique et les comportements politiques qui en résultent.

Polarisation du marché du travail  
On a longtemps pensé que le progrès technologique avait surtout un impact sur les emplois les moins qualifiés. Cependant, depuis le début des années 1990, ce sont plutôt les emplois intermédiaires qui disparaissent (David Autor, Frank Levy et Richard Murnane, « The Skill Content of Recent Technological Change : An Empirical Exploration », The Quarterly Journal of Economics, novembre 2003). Les ordinateurs, les robots sont capables d'effectuer des tâches programmables. Dès lors, ils remplacent les tâches routinières qui caractérisent plus souvent les emplois intermédiaires, aussi bien dans les usines que dans les services. L'automatisation a d'abord touché les emplois ouvriers des usines, ceux que pouvait facilement remplacer la machine. Sur les chaînes de montage, des robots surveillés par quelques ingénieurs en blouse blanche ont succédé aux ouvriers. Ces derniers représentaient 40 % de la population active française dans les années 1960, ils sont 20 % aujourd'hui, dont plus de 70 % travaillent dans le tertiaire (manutention, nettoyage, transports). Les ouvriers d'industrie proprement dits comptent pour moins de 10 % des actifs. Maintenant c'est le tour des emplois en col blanc aux qualifications intermédiaires d'être menacés par l'informatique et le développement de l'intelligence

artificielle.

« Une étude a mis en relation le vote pour Donald Trump en 2016 avec l'exposition locale au risque d'automatisation »

Une polarisation du marché du travail se dessine où deux types contrastés d'emplois sont en plein essor : à un bout des emplois très qualifiés et fortement rémunérés, dans des secteurs de pointe, à l'autre bout des emplois peu qualifiés, faiblement rémunérés et précaires (livraisons, transports, hôtellerie, restauration, commerce de détail, soins et services à la personne). Ces évolutions menacent au premier chef les emplois intermédiaires et ceux qui les occupent. Plusieurs économistes ont tenté de prédire les évolutions à venir des emplois. Deux chercheurs d'Oxford, Carl Benedikt Frey et Michael Osborne, ont annoncé que 47 % des emplois américains étaient menacés de disparition (« The future of employment : how susceptible are jobs to computerisation ? »). Depuis, ces prévisions ont été revues à la baisse, avec, en Europe, des chiffres plus proches de 9 % (OCDE). Mais la tendance de fond est là et son impact politique pourrait être considérable.

Une étude a ainsi mis en relation le vote pour Donald Trump en 2016 avec l'exposition locale au risque d'automatisation (Carl Frey, Thor Berger, Chinchih Chen, « Political Machinery : Automation Anxiety and the 2016 U.S. Presidential Election », Oxford Martin School, 2017).

### Sentiment d'insécurité sociale

Notre étude, menée dans onze pays européens, confirme cet impact, mais ajoute qu'il faut aussi tenir compte de la situation économique perçue. Plus le risque objectif d'automatisation dans une profession est élevé, plus augmentent les probabilités de voter pour les droites radicales et populistes, du moins chez les personnes qui ont le sentiment d'arriver à s'en sortir, mais tout juste. Chez les plus défavorisées, le risque d'automatisation favorise en revanche le retrait politique et l'abstention.

« Plus le risque objectif d'automatisation dans une profession est élevé, plus augmentent les probabilités de voter pour les droites radicales et populistes »

Certes il n'y a pas que l'automatisa-

tion qui mette les emplois en péril : il y a les délocalisations, les fermetures d'entreprise, la mondialisation. Mais ce nouveau risque amplifie le sentiment d'insécurité sociale et élargit l'audience électorale potentielle des droites radicales.

Or la destruction d'emplois n'est pas une fatalité. La polarisation du marché du travail est beaucoup plus marquée en France qu'en Allemagne, qui a su préserver les emplois administratifs intermédiaires. Les pays scandinaves parviennent à créer principalement des emplois très qualifiés. Il y a différentes manières de répartir les tâches entre les hommes et les machines. Celles-ci peuvent aider les humains à accroître leur productivité en les débarrassant des tâches répé-

titives et pénibles, tout en leur réservant les tâches les plus intéressantes (du fait de leur créativité, des relations aux autres, etc.). Et des mesures d'accompagnement (formation permanente, protection sociale) peuvent en amortir l'impact. A défaut, ces évolutions technologiques pèseront plus fortement sur les classes moyennes à faibles ressources, celles qui occupent des tâches routinières et qui voient peu à peu leur horizon professionnel se boucher. Et d'autres mouvements prendront la suite des « gilets jaunes ».

Zhen Im, Nonna Mayer, Bruno Palier, Jan Rovny sont chercheurs à Sciences Po ■

